

## Échange individuel : documents à emporter

Madame, Monsieur,

Votre enfant va partir cette année en Allemagne dans le cadre d'un échange individuel. Je me permets de vous rappeler quels documents il devra emporter avec lui :

- autorisation de sortie du territoire et documents annexes (la télécharger et remplir sur le site <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/autorisation-sortie-territoire-ast-1>)
- carte d'identité ou passeport au nom de votre enfant
- attestation d'assurance **valable à l'étranger dans le cadre d'un échange scolaire** et couvrant votre enfant pour les accidents et la responsabilité civile.
- attestation d'assurance maladie : il suffit que vous demandiez la Carte Européenne d'Assurance Maladie **au nom de votre enfant** auprès de votre centre de sécurité sociale. Attention cependant aux délais !

Je vous conseille d'envoyer une copie de ces différents documents par mail à la famille du/de la correspondant(e) de votre enfant.

Votre enfant en aura un double sur lui dans le cas où il devrait présenter ces documents en Allemagne.

Il faudra qu'il ait **toujours** une pièce d'identité ainsi que sa carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur lui car c'est elle qui lui permet de consulter un médecin ou bien d'être admis à l'hôpital sans avoir à faire l'avance des frais médicaux.

Si vous craignez des pertes potentielles, faites-en des photocopies que votre enfant remettra à sa famille d'accueil ou envoyez-les aussi par mail à la famille.

Votre enfant devra également emporter le livret d'accueil en Allemagne (un exemplaire par semaine) : voir le site du lycée pour son téléchargement et les explications.

Pour la cantine, il faut contacter **Mme Teresa Embarcadio-Ferreira** : [Teresa.EmbarcadioFerreira@cmidy.fr](mailto:Teresa.EmbarcadioFerreira@cmidy.fr) : pour annuler les repas non pris de votre enfant pendant son séjour en Allemagne et pour annoncer l'arrivée de son correspondant au LFA.

**Une dernière recommandation : le dossier complet de votre enfant doit parvenir au moins 4 semaines avant son départ ou avant l'accueil de son correspondant au secrétariat des élèves.** Il est indispensable de vous assurer que le LFA est en mesure d'accueillir son correspondant aux dates qui vous intéressent en appelant le secrétariat des élèves.

En vous remerciant de votre attention, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement

Anne Brockmeier